



Me Sarah GARCIA

Docteur en droit privé
Avocat à la cour

GRILLE DES HONORAIRES DROIT SOCIAL

Ces tarifs peuvent varier selon le type de procédure ou d'acte, le temps nécessaire à l'étude et l'analyse du dossier, sa complexité, sa technicité, ainsi que, le cas échéant, de l'existence d'un honoraire de résultat sur l'avantage pécuniaire procuré (gain ou économie) au client. Les montants sont indiqués HT et à majorer de la TVA au taux de 20 %.

DROIT DU TRAVAIL ET SOCIAL

Résiliation judiciaire d'un contrat de travail

1500 à 2000 €

Rédaction règlement intérieur de l'entreprise

1000 à 1500 €

Rédaction d'un protocole de transaction avec le salarié

1500 à 2000 €

Rédaction d'un CDI (contrat de travail à durée indéterminée)

750 à 1200 €

Rédaction d'un CDD (contrat de travail à durée déterminée)

1000 à 1500 €

Rédaction d'un avenant au contrat de travail

500 à 800 €

Procédure en matière de harcèlement moral ou sexuel contre l'employeur

2500 à 3000 €

Procédure disciplinaire autre que licenciement

1500 à 2000 €

Procédure de rupture conventionnelle

1500 à 1800 €

Procédure de contestation d'un licenciement abusif par le salarié devant les Prud'hommes / et demande d'indemnités

1500 à 1800 €

*+ 8 à 12 % des sommes obtenues***Défense de l'employeur sur la requalification d'un contrat de travail**

1500 à 2000 €

*+ 5 à 8 % des sommes économisées***Défense de l'employeur relative à la clause de non-concurrence**

1500 à 2000 €

+ 5 à 8 % des sommes obtenues

Défense de l'employeur en faute inexcusable devant le TASS

2000 à 3000 €
*+ 5 à 8 % des sommes
économisées*

Défense de l'employeur devant les prud'hommes consécutive à une contestation d'une rupture conventionnelle

1500 à 2000 €

Défense de l'employeur devant les prud'hommes consécutive à une contestation de licenciement

1500 à 2000 €
*+ 5 à 8 % des sommes
économisées*

Contestation par le salarié d'un départ négocié

1000 à 1500 €
*+ 8 à 12 % des sommes
obtenues*

Contestation d'une rupture conventionnelle du contrat de travail par le salarié

1000 à 1500 €
*+ 8 à 12 % des sommes
obtenues*

**Contestation d'un CDD par le salarié : demande de requalification et/ou
demande de versement des indemnités de rupture anticipée**

1000 à 1500 €
*+ 8 à 12 % des sommes
obtenues*

Action en paiement d'une clause de non-concurrence

1000 à 1500 €

*+ 8 à 12 % des sommes obtenues***Action en paiement de l'indemnité de préavis contre l'employeur**

500 à 1000 €

*+ 8 à 12 % des sommes obtenues**+ 5 à 8 % des sommes économisées***Action en demande de paiement d'heures supplémentaires (et/ou accessoires du salaire, dont congés payés) contre l'employeur**

800 à 2000 €

+ 8 à 12 % des sommes obtenues